

## CHSCT du 2 juin 2015

Deuxième séance plénière 2015 du CHSCT, elle s'est tenue le 2 juin à 9h.  
Les sujets suivants ont été traités :

### **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2015**

Le PV a été adopté sans remarques.

Lors du vote de ce PV la direction a indiqué qu'elle prenait l'engagement de commencer dès cette année l'installation des stores du rez-de-chaussée de Vierzon qui aurait du être financée par le budget départemental en 2013 ! Mais à hauteur des crédits disponibles !

La suite en 2016...

### **RAPPORT DE VISITES RÉALISÉES PAR LE CHSCT.**

*- AUBIGNY sur Nère :*

Suite à la visite du CHSCT, un aménagement du poste d'accueil devrait être réalisé d'ici la fin de l'été. Un bureau de réception étant non utilisé, il pourrait servir à agrandir la zone d'accueil.

Le sol et les peintures seront effectués plus tard, hors budget CHSCT. Peintures réalisées par les agents techniques.

Le budget du CHSCT sera sollicité pour l'achat du mobilier

L'ISST (l'inspecteur sécurité santé du travail) a fait un rappel sur les extincteurs.

Un extincteur au sol est signe qu'il a été percuté.

Les extincteurs au Co2 ont une durée de vie de 10 ans. Les autres ne sont pas remplacés. Ils font l'objet d'un contrôle d'étanchéité tous les 5 ans, de pression tous les 10 ans et un reconditionnement tous les 15 ans.

L'agent de guichet sera invité à visiter l'accueil de Dun sur Auron afin de se faire une idée sur le résultat des travaux prévus à Aubigny.

Le test d'insonorisation devait être calé sur l'exemple de Vierzon. Finalement c'est Aubigny qui fera figure de test, cette solution n'étant pas appropriée pour Vierzon.

Pour la VMC, la direction s'assurera auprès de la ste propriétaire de l'immeuble que la révision annuelle a bien été effectuée.

### **RAPPORT DE VISITES RÉALISÉES PAR L'ISST (inspecteur sécurité et santé au travail).**

Bourges OPH-Amendes, Lahitolle et Sancoins ont reçu la visite de l'ISST.

Des problèmes concernant la qualité du ménage ont été soulevés.

L'ISST nous rappelle que c'est un marché national et que le prestataire a une obligation de résultat pour les prestations prévues au marché.

Sont-elles donc suffisantes ? Il ne faut pas hésiter à servir le registre hygiène et sécurité pour faire remonter le manque de qualité qui serait constaté et de contacter vos représentants **FO** pour le suivi de ces observations.

Les ampoules halogènes génèrent trop de chaleur. Elles vont être remplacées par des éclairages à LED.

Pour Sancoins, la direction nous indique qu'il n'y a pas de réelle solution pour le problème de luminosité naturelle, la configuration du local ne le permet pas (ancienne quincaillerie). Même si l'ISST nous rappelle que « le niveau d'éclairage doit être adapté à la nature et à la précision des travaux à exécuter ». Le recours à l'éclairage artificiel individuel est la seule solution.

L'ISST est revenu sur la réglementation concernant la prise d'un repas sur son poste de travail.

Pour **FO**, bien que la réglementation l'interdise, la réalité du terrain contraint parfois les agents à ne pas la respecter et à prendre leur repas sur place. Seul la mise en place de coins repas par l'administration peut remédier à cette pratique.

### **RAPPORT DU CORRESPONDANT HANDICAP LOCAL**

Il a été rendu compte de l'aménagement spécifique de certains sites et du suivi qu'il faut y apporter.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MÉDECIN DE PRÉVENTION (MP)**

Il a été signalé 18 situations de souffrance au travail dont 7 situations d'épuisement professionnel et 4 syndromes post traumatiques !

Cela ne fait que confirmer que la baisse incessante des effectifs à la DGFIP et la surcharge de travail ne peuvent qu'aboutir à des telles situations.

Les agents ne doivent pas faire les frais de réformes menées au pas de charge par un ministère « exemplaire » et « pas prioritaire ».

Il faudrait peut-être que la direction générale prenne conscience de la gravité de la situation.

Le MP fait également état d'agents ayant des difficultés suite à l'éloignement de leur résidence familiale suite à une mutation.

D'autres lui ont confié ne pas vouloir postuler à une promotion afin de ne pas prendre le risque de l'éloignement.

Pour **FO**, il est clair qu'il faut arrêter les suppressions d'effectifs qui sont la cause de la forte détérioration des conditions de travail.

**FO** rappelle qu'il est le seul syndicat à demander le retour dans son département d'un agent promu au grade supérieur par concours, examen professionnel ou liste d'aptitude.

### **CONDITIONS DE DÉGAGEMENT DE FONDS**

Pour les postes qui dégagent encore sur la banque postale, **FO** a précisé que les conditions imposées par la poste n'étaient pas convenables pour la sécurité des agents.

La direction va informer directement les postes concernés des conditions de dégagement de fonds par le transporteur.

Aucun aménagement n'est demandé par le transporteur de fonds.

Les organisations syndicales représentées au CHSCT vont établir une motion commune qui sera remise à la direction de la banque postale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

FO a demandé où en était la mise en place de stores prévue à sainte Catherine, coté sud.

La direction nous a fait part de l'abandon du projet pour des raisons budgétaires.